

RÉPONSE DU ROI

*A l'invitation adressée à Sa Majesté par
l'Assemblée Nationale, le 25 Janvier
1792 ;*

*Portée à l'Assemblée Nationale par un Message, le
28 du même mois.*

Paris, le 28 Janvier 1792.

J'AI examiné, Messieurs, l'invitation, en forme de Décret, que vous m'avez fait présenter le 25 de ce mois. Vous savez que, par la Constitution, c'est à moi seul qu'il appartient d'entretenir les relations politiques au dehors, de conduire les négociations, & que le Corps législatif ne peut délibérer sur la guerre que sur ma proposition formelle & nécessaire. Sans doute vous pouvez me demander de prendre en considération tout ce qui intéresse la sûreté & la dignité nationales ; mais la forme que vous avez adoptée est susceptible d'observations importantes : je ne les développerai point aujourd'hui ; la gravité des circonstances exige que je m'occupe encore plus de maintenir l'accord de nos sentimens que de discuter constitutionnellement mes droits. Je dois donc vous faire connoître que j'ai demandé à l'Empereur, depuis plus de quinze jours, une explication positive sur les principaux articles qui font l'objet de votre

Case

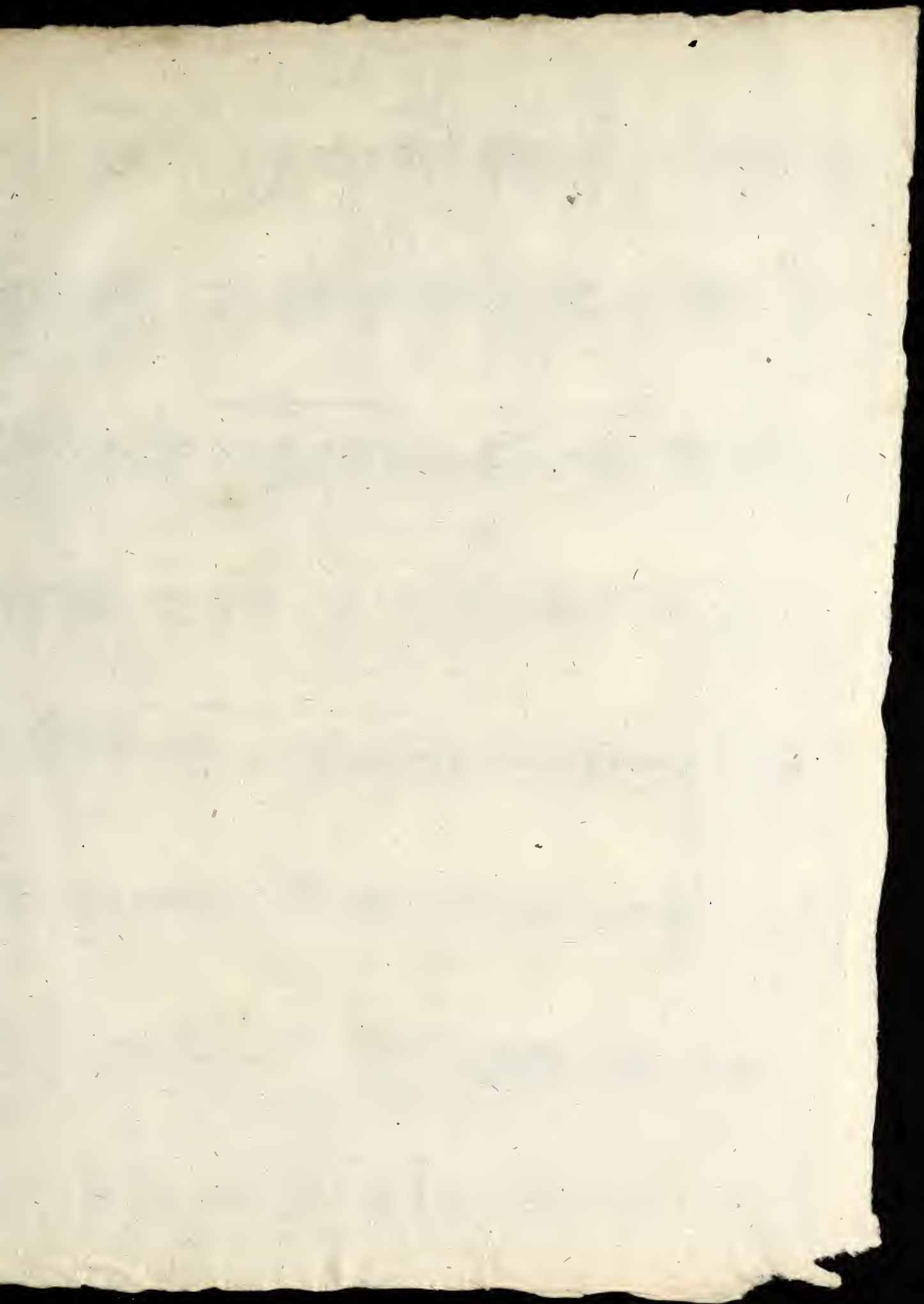
John

FR.

26986

invitation ; j'ai conservé avec lui les égards que se doivent respectivement les Puissances. Si nous avons la guerre , n'ayons à nous reprocher aucun tort qui l'ait provoquée ; cette certitude peut seule aider à soutenir les maux inévitables qu'elle entraîne.

Je sens qu'il est glorieux pour moi de parler au nom d'une Nation qui montre un si grand courage, & je fais faire valoir cet incalculable moyen de force. Mais quelles preuves plus sincères puis-je donner de mon attachement à la Constitution, que de mettre autant de mesure dans les négociations qui tendent à la paix, que de célérité dans les préparatifs, qui permettront, s'il le faut, d'entrer en campagne avant six semaines ! La plus inquiète défiance ne peut trouver, dans cette conduite, que la conciliation de tous mes devoirs. Je le rappelle à l'Assemblée : l'humanité défend de mêler aucun mouvement d'enthousiasme à la décision de la guerre ; une telle détermination doit être l'acte le plus mûrement réfléchi, car c'est prononcer, au nom de la patrie, que son intérêt exige d'elle le sacrifice d'un grand nombre de ses enfans. Je veille cependant à l'honneur & à la sûreté de la Nation, & je hâterai, de tout mon pouvoir, le moment de faire connoître à l'Assemblée Nationale si elle peut compter sur la paix, ou si je dois lui proposer la guerre. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. DUPORT.



FL